



QUAND ROSALIE OUBLIE...

Guide des aidants - maladie d'Alzheimer et troubles apparentés



ET SI C'ÉTAIT « ALZHEIMER » ? COMMENT SAVOIR ?

Accompagnez votre proche à cette consultation qui peut durer une heure.



LES LIEUX DE CONSULTATION

Centre Hospitalier de Cornouaille
Site du Porzou
61, rue de Trégunc
29187 CONCARNEAU
Consultation gériatrique :
Tél : 02 98 52 68 29

Centre Hospitalier de Quimperlé
20, bis Bd Maréchal Leclerc
29391 QUIMPERLÉ
Consultation mémoire et gériatrique
Tél : 02 98 96 61 02
RDV possible à l'accueil de jour de l'EHPAD Penanros à Pont-Aven

Cabinet de neurologie à Quimper
Voir l'annuaire

CONSULTER

LES LIEUX D'INFORMATION ET D'AIDE



Guide « Vivre Vieux/Vivre Mieux »

Téléchargeable adresse :

www.cca.bzh

rubrique «vive ici», «Cohésion sociale», «Pour les séniors»

Disponible dans les mairies et centres sociaux du territoire de CCA



**CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination)
Concarneau Cornouaille Agglomération**

1, rue Victor SCHOELCHER

ZA Colguen

29186 CONCARNEAU Cedex

Tél : 02 98 97 52 99

Mail : clic@cca.bzh



CDAS (Centre Départemental d'Action Sociale)

3, rue Louis René VILLERME

29187 CONCARNEAU Cedex

Tél : 02 98 50 11 50

Site internet : www.finistere.fr

rubrique « personnes âgées »



Café mémoire

Rencontre animée par une psychologue 1 vendredi sur 2 dans un café à Trégunc. Renseignements :

Site internet France Alzheimer

www.alzheimer29.typepad.fr

ou Centre de soins

Concarneau/Trégunc

ZA de Lanriec

29900 CONCARNEAU

Tél : 02 98 97 42 40



**Guide des aidants
France Alzheimer**

Téléchargeable sur internet

www.francealzheimer.org

rubrique « vivre avec la maladie »



Pensez aux formations pour les aidants.

Appelez le CLIC pour connaître les prochaines sessions



Besoin de répit ? D'être hospitalisé(e) ? Pensez à réserver un hébergement temporaire en EHPAD*



LES LIEUX DE SOINS ET D'ACCUEIL

- **ACCUEIL DE JOUR EHPAD PENANROS**
Lieu dit Kerentrech
29930 PONT-AVEN
Tél : 02 98 06 18 88
- **ACCUEIL DE JOUR EHPAD KER LENN**
Rue Louise MICHEL
29140 ROSPORDEN
Tél : 02 98 66 93 93
- **HÔPITAL DE JOUR L'ESTRAN** (géré par EPSM E.Gourmelen)
Site du Porzou
61, rue de Trégunc
29900 CONCARNEAU
Tél : 02 98 52 68 95

Prise en charge par l'assurance maladie après avis médical du médecin responsable du service

L'accueil se réalise dans une maison adaptée (annexe de l'EHPAD). Coût moyen (suivant dépendance et revenus) : 45€/journée

*cf verso

LES LIEUX D'HÉBERGEMENT

📍 EHPAD

(Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes)



• Centre Hospitalier de Cornouaille*

(Avel Ar Mor, Les Brisants, Les Embruns)
61, rue de Trégunc
29187 CONCARNEAU
Bureau à l'accueil Avel ar mor :
Tél : 02 98 52 68 31

• « Les Fontaines »

2, rue Chalonix
29370 ELLIANT
Tél : 02 98 94 16 26

Pas d'accueil de personnes désorientées en capacité de déambuler

• « Penanros »*

Lieu dit Kerentrech
29930 PONT-AVEN
Tél : 02 98 06 18 88

• « Ker Lenn »*

Rue Louise Michel BP 9
29140 ROSPORDEN
Tél : 02 98 66 93 93

• « Ty An Dud Coz »*

86, route de Pont-Aven
29140 ROSPORDEN
Tél : 02 98 59 23 77

* hébergement temporaire



Autres EHPAD du Finistère

Guide « bien vieillir en Finistère »

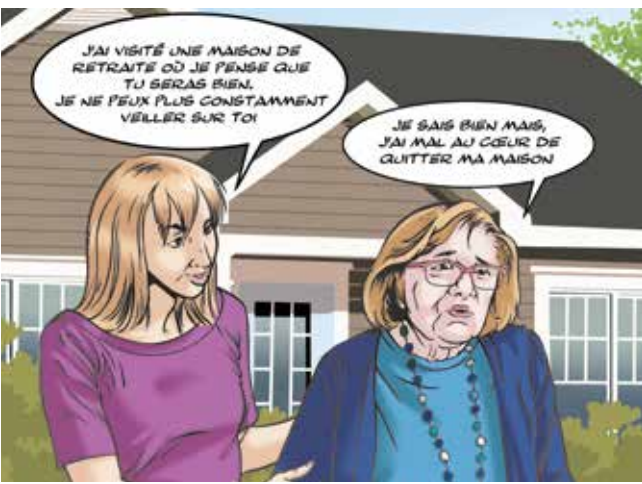
téléchargeable sur le site internet www.finistere.fr

Chaque établissement procède différemment pour l'admission.

Renseignez-vous auprès de chaque EHPAD. Coût moyen (restant à charge. APA déduite) : 1750€/mois

Dossier d'inscription Cerfa N°14732*01

accepté par tous les EHPAD.



📍 Famille d'accueil

Service de suivi social
Centre Hospitalier de Cornouaille
14, avenue Yves Thepot
BP 1757- 29107 QUIMPER Cedex
Tél : 02 98 52 66 06

Pas d'accueil de personnes désorientées en capacité de déambuler



Attention, l'attente peut être longue avant une admission. Mieux vaut anticiper l'inscription et la réflexion car les personnes doivent accepter de vivre en EHPAD ou en famille d'accueil.



POUR ALLER PLUS LOIN...

Votre proche est encore autonome. Il peut prendre seul des décisions.

Il existe plusieurs dispositifs pour anticiper la perte d'autonomie

- **Le mandat de protection future :**

Toute personne peut désigner une ou plusieurs personnes qui gèreront ses affaires administratives et financières le jour où elle ne sera plus en capacité de le faire.

Démarche à réaliser auprès d'un notaire.

- **Personne de confiance :**

Toute personne peut désigner un tiers (majeur) pour être accompagné dans ses démarches et ses rendez-vous médicaux. La personne de confiance sera consultée par les médecins pour rendre compte des volontés du patient.



Votre proche n'habite pas CCA, retrouvez toutes les informations sur le portail www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr

La maladie a progressé et votre proche ne gère plus son budget, n'est plus capable de comprendre ce qu'il signe ? Il a besoin d'une aide constante ?

- **Protection juridique :**

Pour protéger votre proche, vous pouvez solliciter le Tribunal d'Instance de Quimper Juge des tutelles 77, rue du Président Sadate 29000 QUIMPER.

Tél : 02 98 82 88 00

Attention, cette mesure est prise par un juge (après expertise médicale) puisqu'elle prive la personne de son entière liberté d'agir.

- **Congé du proche aidant :**

Il permet à un salarié justifiant d'au moins un an d'ancienneté dans son entreprise de suspendre son contrat de travail pour accompagner une personne âgée en perte d'autonomie. Ce congé est non rémunéré.